

	<p>FICHE DE POSTE ACADÉMIQUE Guide pour l'élaboration de la lettre de mission</p>	<p>MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE</p>
OBJET	Référent décrochage scolaire établissement	
PROFIL	<p>Le référent décrochage scolaire est un personnel permanent de l'établissement, volontaire, nommé par le chef d'établissement.</p> <p>Il a une bonne connaissance du système éducatif, de ses enjeux, des orientations nationales et académiques de la lutte contre le décrochage scolaire. Il a une vision d'ensemble du mode de fonctionnement des différentes instances (MLDS, GPDS, FOQUALE, PSAD).</p> <p>Il développe une posture bienveillante à l'égard des élèves en difficulté.</p> <p>Il sait mobiliser les compétences des professionnels de son établissement pour organiser la prise en charge de la problématique du décrochage.</p> <p>Il a une bonne capacité d'analyse, de rédaction, et de travail en équipe</p>	
CHAMPS D'ACTIVITES	<p>Il intervient dans le champ de la prévention du décrochage scolaire avec les équipes éducatives et pédagogiques de l'établissement.</p> <p>Il contribue à la sécurisation des parcours de formation des jeunes tout au long de leur cursus.</p> <p>Il exerce de manière prioritaire les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être une personne ressource de la prévention du décrochage scolaire pour l'établissement (Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire), et un relais avec les différentes instances académiques et territoriales (MLDS, PSAD, réseau FOQUALE) ; • Coordonner le GPDS, qui vise à mettre en synergie toutes les expertises nécessaires à la persévérance scolaire des élèves : enseignants, vie scolaire, personnel sociaux et de santé, et Conseiller Orientation Psychologue, ceci en lien avec le personnel de la MLDS du bassin ; • coordonner les actions de prévention menées par les équipes éducatives et pédagogiques au sein de l'établissement ; • constituer et mettre à jour le tableau de bord des élèves accompagnés, et ce faisant participer aux deux vérifications annuelles des listes SIEI transmises par la PSAD ; • faciliter le retour en formation des jeunes pris en charge dans le cadre du réseau FOQUALE et ainsi contribuer au retour en formation initiale des jeunes « décrochés » (dans le cadre du droit au retour en formation) ; 	
Modalités d'exercice de la mission	<p><i>Le référent décrochage scolaire exerce sa mission sous l'autorité du chef d'établissement. Les modalités d'exercice de la mission (quotité horaire, emploi du temps, lieu, priorités, calendrier) sont précisées ici par le chef d'établissement</i></p>	
Moyens et outils mis à disposition par la MLDS	<p>Formation académique des référents décrochage Guide méthodologique du GPDS Outils (tableau de suivi, annuaire MLDS, fiche d'entretien, etc.) Personnes ressources : coordonnateurs MLDS du bassin</p>	